

## Les relations extérieures du Canada

Pierre O'Neil

Volume 1, Number 4, 1970

L'Afrique noire : nouveau partenaire international

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700065ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700065ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

### ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

O'Neil, P. (1970). Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 1(4), 110–118. <https://doi.org/10.7202/700065ar>

Pierre O'NEIL

## LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

### Reconnaissance diplomatique de la République populaire de Chine

Survenue durant l'une des phases les plus dramatiques du déroulement de l'affaire Cross-Laporte, la reconnaissance par le Canada de la République populaire de Chine, annoncée le 13 octobre, n'a guère été mise en relief.

Mais elle reste, ainsi que l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp, dans une conférence de presse au siège des Nations-Unies à New York, la décision la plus importante prise par le Canada au cours de l'année.

Elle vient d'ailleurs d'être suivie par une décision similaire de la République italienne et certains indices permettent de croire que la Belgique et l'Autriche pourraient bientôt suivre l'exemple du Canada.

Même les dernières dépêches en provenance de Washington font allusion à la possibilité que les États-Unis, craignant d'être isolés à cet égard, songent à plus ou moins brève échéance à imiter le Canada.

Si cette réaction en chaîne devait se produire, elle pourrait sans doute être attribuée au compromis auquel en sont venus le Canada et la République populaire de Chine au sujet de la position du gouvernement de T'ai-wan aux yeux des deux gouvernements.

M. Sharp en a expliqué la teneur dans la déclaration officielle qu'il faisait à la Chambre des communes le 13 octobre :

« Le gouvernement chinois réaffirme que T'ai-wan est une partie inaliénable du territoire

de la République populaire de Chine. Le gouvernement canadien prend note de cette position du gouvernement chinois.

« ... le gouvernement canadien ne juge pas à propos d'appuyer ni de contester la position du gouvernement chinois quant au statut de T'ai-wan. Telle a été et telle demeure notre position. Comme le dit le communiqué, nous avons pris note de la déclaration du Gouvernement chinois concernant T'ai-wan. Nous sommes conscients du fait que c'est là le point de vue de la Chine et nous nous rendons compte de l'importance qu'elle y attache, mais nous n'avons à cet égard aucune observation à faire ni dans un sens ni dans un autre 1. »

Accueillie favorablement en Chambre par les conservateurs et les néo-démocrates, la décision du Canada n'en a pas moins soulevé quelques critiques.

Les Conservateurs reprochèrent au gouvernement d'avoir accepté de rompre ses relations diplomatiques avec les autorités de T'ai-wan comme une condition de l'établissement de rapports avec la République populaire de Chine.

(Au moment même où le gouvernement canadien annonçait la reconnaissance de la République populaire de Chine, les autorités de T'ai-wan brisaient leurs relations avec le Canada et l'Ambassadeur quittait précipitamment la capitale canadienne au grand désarroi d'une forte partie de la population chinoise du Canada).

Le ministre Sharp expliqua plus tard que la position du Canada était parfaitement logique, qu'il ne s'était jamais écarté du principe de la reconnaissance d'une seule Chine, qu'il avait déjà considéré T'ai-wan comme étant la Chine et qu'il avait tout simplement changé d'idée au moment d'entreprendre des négociations avec la République populaire.

Pierre O'NEIL est journaliste et courriériste de LA PRESSE, à Ottawa.

La réaction des Néo-démocrates fut favorable. Le parti fit savoir que le jour où le gouvernement de T'ai-wan réduirait ses prétentions territoriales pour se déclarer simplement le gouvernement de Formose, le Canada devrait s'empresse de renouer des liens avec ce pays.

Quant aux Créditistes, ils s'étaient toujours opposés à la reconnaissance de la République populaire. Ils le firent avec d'autant plus de vigueur, le 13 octobre, que les gouvernements de Québec et d'Ottawa étaient alors aux prises avec les problèmes suscités par les révolutionnaires du Québec.

« Monsieur l'orateur, déclara M. Réal Caouette, nous n'acceptons pas la reconnaissance de la Chine. Que le gouvernement le sache bien : nous sommes contre la révolution. Nous sommes en faveur de la liberté de la personne humaine. Nous ne sauverons pas cette liberté en reconnaissant ceux qui sèment la zizanie et la révolution dans le monde 2. »

Une semaine après sa déclaration en Chambre, le ministre Sharp annonçait le départ pour la Chine d'une délégation canadienne de six personnes dirigée par M. John Fraser, nommé Chargé d'affaires de l'Ambassade du Canada à Pékin depuis son ouverture jusqu'à l'arrivée d'un ambassadeur.

Le Canada et la Chine doivent échanger des ambassadeurs dans les six mois suivant la décision, c'est-à-dire d'ici le début du mois d'avril. C'est aux tâches de mise sur pied de l'ambassade que s'affaire, depuis la fin d'octobre, la délégation canadienne à Pékin. Au moment d'écrire cette chronique, la République populaire de Chine n'avait pas encore envoyé de délégation au Canada.

Fait à noter, soit qu'on s'y soit attendu depuis fort longtemps, soit qu'elle fut noyée dans les bouleversements d'une crise interne, la reconnaissance de la Chine par le Canada n'a soulevé au pays que très peu d'intérêt.

Sans doute faut-il voir là un indice que la population était disposée depuis un bon moment à accepter ce geste politique si important.

### L'affaire Cross-Laporte

« Il convient de le dire solennellement, le Canada est un haut lieu de la liberté dans le monde. Chez nous, le respect de l'individu, l'inviolabilité de la personne gardent la pléni-

tude de leurs sens, et chaque citoyen et chaque groupe peuvent s'épanouir en liberté. Notre entité nationale n'est pas un creuset d'uniformisation, mais une concertation voulue 3. »

Ces mots du discours du Trône étaient sans doute déjà imprimés quand le diplomate James Cross, délégué commercial de la Grande-Bretagne au Québec, fut enlevé à sa demeure le matin du 5 octobre.

Ils soulevèrent d'autant plus d'intérêt lorsque le discours du Trône fut lu le 8 octobre, en plein durant la crise déclenchée par l'enlèvement de M. Cross.

Mais la crise ne faisait que s'amorcer à l'époque. Elle prit de l'ampleur lorsque, quelques jours plus tard, on apprit l'enlèvement du ministre du Travail dans le gouvernement de Québec, M. Pierre Laporte, qui devait être assassiné, une semaine plus tard.

Au début de novembre, cette crise n'était pas encore dénouée et le ministère des Affaires extérieures du Canada continuait d'y jouer un rôle important.

Ce rôle fut commandé dès l'enlèvement de M. James Cross par la responsabilité du ministère, d'assurer, au nom du gouvernement canadien, la sécurité de tous les diplomates appelés à œuvrer en territoire canadien.

C'est le ministère des Affaires étrangères qui, avec l'ensemble du gouvernement eut à établir cet équilibre délicat en vertu duquel les autorités canadiennes devaient tenter de sauver la vie du diplomate, tout en maintenant le respect traditionnel de tous les Canadiens pour l'autorité de la loi.

Entre ces deux pôles devaient se situer les décisions gouvernementales, auxquelles participèrent les autorités du ministère des Affaires extérieures.

L'action du ministère procédait non seulement de ses responsabilités à l'égard de la sécurité des diplomates, mais encore de la connaissance qu'il avait acquise des actes révolutionnaires posés en Amérique latine et qui prirent souvent la forme de l'enlèvement et, quelquefois, de la mise à mort de diplomates.

Le ministère participa à la crise du fait des revendications des révolutionnaires qui exigeaient la libération d'un certain nombre de prisonniers et leur transport vers les pays qui seraient disposés à les recevoir. En conséquence, le ministère des Affaires étrangères

entreprit des pourparlers avec les gouvernements de l'Algérie et de Cuba, ce dernier acceptant « pour des raisons humanitaires » de participer à l'opération de sauf-conduit offert par les gouvernements de Québec et du Canada aux ravisseurs de MM. Cross et Laporte, puis, après l'assassinat de M. Laporte, à ceux de M. Cross.

Le rôle primordial du ministère des Affaires étrangères fut illustré tout au long de la crise, par la mise sur pied, à la direction des opérations du ministère, d'un véritable centre d'opérations où, pendant plusieurs semaines, certains des plus hauts fonctionnaires du ministère passèrent la plus grande partie de leur temps à recevoir, à étudier puis à transmettre les données de la crise.

On se souviendra que la direction des opérations du ministère avait été créée peu de temps après l'arrivée au pouvoir du gouvernement de M. Trudeau. Elle était conçue pour doter le ministère d'un organisme capable de réagir très rapidement à toute situation de crise où qu'elle se développe dans le monde.

Autant que l'on sache, ce fut la première sérieuse mise à l'épreuve du fonctionnement de la direction et du centre des opérations. Il est bien sûr trop tôt pour mesurer l'efficacité de l'organisme durant cette crise.

Mais on ne peut s'empêcher de constater que si la crise a tendu les relations entre le gouvernement d'Ottawa et certains secteurs de la population québécoise, elle n'a pas compromis les rapports qu'entretient notre pays avec les pays mis en cause, soit l'Angleterre au premier chef, puis Cuba et l'Algérie, et finalement, l'ensemble de la communauté mondiale.

Il semble en effet que par la voix de son Premier Ministre ou de son ministre des Affaires étrangères l'Angleterre ait accordé un appui constant à toutes les décisions canadiennes en marge de l'enlèvement de M. Cross. Ce n'est pas là un détail négligeable si on considère les tensions qui ont pu naître entre d'autres pays à la faveur de gestes semblables posés par des révolutionnaires.

De façon générale, les grands journaux à travers le monde ont approuvé avec plus ou moins de modération l'équilibre que le gouvernement canadien cherchait à établir entre le maintien de l'autorité de la loi et ses responsabilités à l'égard des diplomates, entre

la sécurité et la protection de l'État, le maintien de l'ordre et le respect des libertés privées des citoyens.

De la sorte, s'il est vrai de dire que le Canada ne sera plus jamais le même après la crise, il ne l'est pas moins de dire que l'image extérieure de notre pays n'a guère été modifiée par les tragiques événements d'octobre.

Toutefois, la crise a empêché le Canada d'être à deux rendez-vous importants. Le premier ministre Trudeau a dû, à la dernière minute, remettre à plus tard — probablement au printemps ou au début de l'été prochain — un voyage d'une dizaine de jours à Moscou et dans trois ou quatre des régions les plus importantes de l'Union soviétique.

De la même façon, le ministre des Affaires extérieures M. Sharp a dû remettre à plus tard un voyage d'une quinzaine de jours dans une demi-douzaine de pays d'Afrique.

### **Le 25<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies**

C'est un cliché de dire que l'Organisation des Nations Unies a été durant longtemps la pierre de touche de l'ensemble de la politique extérieure du Canada.

Si l'organisme a perdu de son lustre dans l'opinion publique canadienne depuis un bon nombre d'années, le gouvernement ne s'en est pas moins efforcé de donner quelque importance aux célébrations qui ont marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme.

Le 24 octobre, une cérémonie marquait l'événement sur la colline du Parlement à Ottawa. Les plus hautes autorités canadiennes y participèrent.

« Je réaffirme, y déclara M. Mitchell Sharp, notre fidélité aux objectifs de la Charte des Nations Unies et notre détermination constante de faire tout notre possible pour renforcer l'Organisation en tant que centre vital où s'harmonisent les efforts des nations<sup>4</sup>. »

Mais plus tôt, au cours de la session de septembre des Nations Unies, M. Sharp avait rappelé certaines réserves du Canada au sujet du fonctionnement de l'organisme. Dans un discours qu'il prononçait à New York, le 24 septembre, il mettait l'accent — fidèle en cela aux principes établis dans la déclaration de politique du début de l'été — sur le caractère inséparable de la prospérité et de la sécurité mondiales.

Il faisait état de la distance prise par l'Organisation par rapport aux objectifs fixés dans la Charte des Nations Unies. « Les principes même qui servent de guide à l'Organisation doivent être repensés, si l'on veut que les objectifs de la Charte se réalisent... Il n'est pas nécessaire de remettre en question les bases même de l'Organisation, mais le fait que nous n'avons pas l'intention de reconstruire la maison ne signifie pas que nous ne devrions pas entreprendre les réparations qui s'imposent. C'est pourquoi j'invite les pays membres à accorder dès maintenant une attention soutenue au travail de détail qui est nécessaire, sans perdre de vue la nécessité pour nous tous de prendre conscience de nos responsabilités en vertu de la Charte 5. »

Ce travail de détail, M. Sharp l'avait longuement analysé au cours d'une intervention faite à l'automne de 1969 dans un discours devant l'Assemblée générale.

Il revint sur la question du désenchantement de plus en plus généralisé au sujet des Nations Unies, dans le discours qu'il fit comme représentant du Canada à l'occasion de la session commémorative du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 14 octobre.

« Aujourd'hui, en ce lieu, dit-il, c'est le désenchantement à l'égard de l'ONU que nous devons examiner. Il ne s'arrête pas au seuil de cette salle. Il existe, j'en suis persuadé, chez chaque délégation présente ici aujourd'hui. Le monde nous offre peu de raisons de nous consoler, encore moins de nous féliciter et de nous dire satisfaits 6. »

Le ministre énuméra ainsi les causes de ce désenchantement :

1) la disparité entre les grands espoirs de 1945 et le lent progrès qui s'est fait au cours des vingt-cinq dernières années.

2) La science a tellement devancé la politique au cours des vingt-cinq dernières années, que toutes nos institutions politiques, notamment l'ONU, nous semblent de moins en moins valables.

3) L'ONU a souvent été mise de côté ou elle s'est tenue à l'écart, alors que de grands événements mondiaux se déroulaient, que des crises sérieuses éclataient, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité.

4) Certains des buts, des intérêts et des valeurs qui jouissaient en 1945 d'un grand attrait et d'un appui solide au sein de l'Organisation, ne sont plus de ceux qui prédominent

ici, ni de ceux qui motivent les pays et les individus.

Dans un discours prononcé plus tard à Ottawa, le ministre devait ajouter une autre cause importante du désenchantement qui gagne l'opinion mondiale au sujet de l'ONU.

« Il y a une autre réalité et c'est que les Nations Unies doivent coexister avec deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, qui dominent la scène mondiale. Je n'ai pas à vous rappeler la force destructive que ces deux grandes nations ont sous leur contrôle. La paix mondiale est aujourd'hui entre les mains d'hommes qui se trouvent à Washington et à Moscou plutôt qu'au siège des Nations Unies à New York. Combien de temps cette situation durera-t-elle ? Je l'ignore, mais tant qu'elle persistera, les Nations Unies devront s'en accommoder 7. »

C'est en quelque sorte cette fidélité à l'ONU aussi bien que le poids de l'opinion publique canadienne qui entraîna, au début de novembre, l'application, par le gouvernement canadien, de l'embargo sur les exportations d'armes vers l'Afrique du Sud.

On sait à quelles critiques le gouvernement avait dû faire face à la suite des positions politiques qu'il énonçait dans ses documents publiés en juin sur la politique extérieure. Appliquées à la situation de l'Afrique du Sud, on y avait vu des contradictions entre les objectifs de justice sociale et de croissance économique du gouvernement.

On sait aussi qu'au cours de l'été le Canada avait pressé le nouveau gouvernement conservateur de Londres de ne pas donner suite à sa volonté de reprendre le commerce des armes avec l'Afrique du Sud.

Dans un discours prononcé à l'Université de Toronto, à la fin de septembre, le ministre des Affaires extérieures M. Sharp résumait ainsi la position du Canada sur cette question : « Le Canada condamne sans réserve, disait-il, l'apartheid. Chaque fois que la question est soulevée aux Nations Unies, nous appuyons davantage le point de vue des États d'Afrique noire que ne le fait aucun autre gouvernement occidental ; ces États le reconnaissent d'ailleurs. Nous avons respecté les termes des résolutions adoptées par les Nations Unies sur la vente d'armes à l'Afrique du Sud. Nous fournissons une aide considérable et croissante pour le développement des pays qui sont voisins de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Nous resserrons nos liens diplomatiques avec ces pays.

La société Polymer a entrepris de se débarasser des modestes placements qu'elle possède en Afrique du Sud. Nous observons strictement l'embargo commercial décrété par les Nations Unies contre le régime illégal de la Rhodésie. Nous avons pris l'initiative de manifester à la Grande-Bretagne le souci que nous inspire la reprise de ses ventes d'armes à l'Afrique du Sud<sup>8</sup>. »

Mais pour un grand nombre de Canadiens, cela n'était pas suffisant comme en témoigne la publication, au début de l'automne par un groupe d'intellectuels, d'un document dit « Livre noir » sur la politique du Canada en matière d'apartheid.

Le gouvernement le savait et s'était mis à l'étude de la plus récente résolution des Nations Unies, celle de juillet 1970, qui développait les dispositions des résolutions adoptées à ce sujet par le Conseil de sécurité en 1963.

Faisant suite à ces études, le gouvernement « a décidé, déclarait M. Sharp, le 2 novembre, d'interdire désormais la fourniture de tout véhicule et de tout matériel, ainsi que la fourniture de pièces de rechange pour les véhicules et le matériel à l'usage des forces armées et des organisations paramilitaires de la république d'Afrique du Sud. En outre, certains moteurs d'avions à pistons et les pièces de rechange s'y rattachant, auxquels le Canada n'appliquait pas l'embargo, ne seront plus fournis pour être utilisés à des fins militaires par les forces armées ou les organisations paramilitaires de l'Afrique du Sud<sup>9</sup>. »

Il semble que pour l'instant cette déclaration du Ministre ait contribué à réduire le volume et l'intensité des critiques qu'il subit touchant ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud.

La déclaration de M. Sharp est survenue à un moment où, normalement, il se fut trouvé en voyage en Côte d'Ivoire puis au Congo, en Zambie, au Nigeria et en Tanzanie.

Il est évident que, faite dans ces pays, la déclaration de M. Sharp eût provoqué une plus grande résonance. Mais ce voyage avait du être remis à plus tard en raison des graves événements qui secouaient le Canada à cette époque.

### Les pays en voie de développement

Le Canada a continué au cours des derniers mois à porter de l'intérêt aux problèmes des

pays en voie de développement. Cet intérêt a été marqué, entre autres, par la fin du débat sur l'aide que le Canada est disposé à accorder à ces pays en matière de programmes de planification familiale volontaire. On se souviendra que, plus tôt dans l'année, la Presse canadienne avait fait état de divergences de vues à cet égard au sein du cabinet des ministres.

Plusieurs fois pressé en Chambre de dire pourquoi il tardait à s'engager dans des programmes du genre dans l'aide qu'il accorde à certains pays, le gouvernement avait simplement répondu que c'est un des principes de base de sa politique extérieure, de la faire coller de très près aux politiques internes.

Le Canada n'avait pas à l'époque de politique d'aide à la planification familiale volontaire.

Mais le 18 septembre, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être faisait savoir qu'il allait s'engager dans un projet favorisant la planification familiale volontaire. Le même jour, l'Agence canadienne de développement international annonçait qu'elle avait été autorisée à mettre au point un programme d'assistance. « M. Sharp a indiqué, précisait le communiqué, que cette assistance pourrait, dans un cadre multilatéral, prendre la forme de contributions à des organisations intergouvernementales et de soutien de recherches sur ces problèmes, ou, dans un cadre bilatéral, répondre à des requêtes de pays en voie de développement pour obtenir telle ou telle aide spécifique que le Canada est en mesure de leur apporter en cette matière<sup>10</sup>. »

La double décision du gouvernement lui permettait ainsi d'éviter deux pièges ; en autorisant l'Agence à élaborer des programmes d'aide à la planification volontaire il aurait pu s'exposer à des critiques selon lesquelles les Canadiens ne pouvaient pas jouir de programmes offerts aux pays étrangers. Par la même occasion, il aurait pu être accusé de tolérer et d'encourager dans des pays pauvres, et pour des citoyens devenus de seconde zone, des politiques qu'il n'osait pas formuler pour les Canadiens eux-mêmes.

Autre décision pleine d'intérêt, le gouvernement a modifié le régime des tarifs préférentiels pour les pays en voie de développement. Ce nouveau régime correspond largement à la proposition provisoire du Canada qui était en vigueur depuis novembre 1969.

En annonçant les dispositions de ce nouveau régime, le gouvernement a tenu compte,

a déclaré M. Mitchell Sharp, « des remarques énoncées par les pays en voie de développement au cours de la réunion, tenue à Genève en avril dernier, du comité spécial de la CNUCED sur les tarifs préférentiels. En étudiant les demandes précises faites alors, le gouvernement canadien a pu aussi confirmer qu'un grand nombre de produits d'exportation des pays en voie de développement entraînent déjà au Canada en franchise suivant la formule de la nation la plus défavorisée 11. »

Le Ministre faisait également état de la flexibilité de notre pays à cet égard, de sa volonté d'aller plus loin, si possible dans un avenir prochain, et de concert avec les autres nations, dans la mesure toutefois où ces décisions n'imposeraient pas de fardeau indu au Canada.

Au cours des semaines récentes, le Premier Ministre a d'autre part nommé M. Paul Gérin-Lajoie, ancien ministre de l'Éducation au Québec et ci-devant vice-président de la Commission des prix et revenus, à la tête de l'Agence canadienne de développement international. Le nouveau président de l'Agence devait entrer en fonction le 15 novembre.

De son côté, le ministre des Affaires extérieures M. Sharp a annoncé le 22 octobre les noms des membres du conseil des gouverneurs du Centre de recherche pour le développement international.

C'est l'ancien premier ministre du Canada M. Lester B. Pearson qui sera président du Conseil. M. Louis Berlinguet, un homme de science de l'Université du Québec en fera partie, de même que M. Maurice Strong, qui doit devenir au mois de janvier le secrétaire général de la Conférence de 1972 des Nations Unies sur le milieu humain, et qui était auparavant président de l'Agence canadienne de développement international.

Une dizaine de personnalités étrangères de premier plan et de toutes les parties du monde feront également partie du Conseil des gouverneurs qui groupe 20 membres. On sait que plus tôt, au cours de l'année, M. W. D. Hopper avait été nommé président et directeur général du Centre.

#### Le carnet des visites

Comme tous les ans à cette époque, les autorités canadiennes ont rencontré un grand nombre de diplomates ou de personnalités po-

litiques de différentes parties du monde, soit à l'occasion de visites au Canada, soit à l'occasion de rencontres au siège des Nations Unies à New York.

Le premier ministre d'Israël Madame Golda Meir a passé une journée dans la capitale fédérale, le 2 novembre. Elle y a rencontré le premier ministre Trudeau et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Sharp. Il y fut question de l'ensemble du problème du Moyen-Orient et on discuta vraisemblablement de la résolution afro-asiatique qui devait être adoptée plus tard aux Nations Unies à l'encontre de la volonté du gouvernement d'Israël qui préférerait à la diplomatie multilatérale du représentant des Nations Unies M. Jarring, une négociation bilatérale avec les principales parties au conflit. Le Canada s'abstint de voter aux Nations Unies.

Le 8 octobre, c'est le ministre des Affaires étrangères de Pologne M. Stefan Jedrychowski qui rendait visite à son homologue canadien. La discussion entre les deux hommes porta sur l'éventuelle conférence sur la sécurité européenne. Il fut également question, durant le séjour du diplomate, de la situation au Viêt-nam où la Pologne, à l'instar du Canada, a fait partie de la commission de contrôle et de surveillance de l'application des accords de Genève. Enfin, il semble qu'on ait abordé aussi la question de la rétribution à des Canadiens de la valeur des biens saisis par les autorités polonaises à la suite de la Deuxième Guerre mondiale.

Les 28 et 29 septembre, c'était au tour du ministre des Affaires étrangères de Turquie à visiter Ottawa. M. Caglayangil discuta avec son homologue de l'état de l'Otan, de la situation à Chypre où le Canada participe au maintien de la paix, du Marché commun dont la Turquie est un pays associé, de la conférence sur la sécurité européenne, de la situation au Moyent-Orient au moment de la mort du président Nasser, et de la fin des hostilités en Jordanie et enfin, des intérêts commerciaux du Canada en Turquie et de l'aide que l'Agence de développement peut apporter à ce pays.

La visite du ministre fut marquée par un don de blé d'une valeur de plusieurs millions fait par le Canada à l'occasion des crues qui ont dévasté plus tôt certaines régions de la Turquie.

À la même époque M. Philippe Malaud, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre

de la République française, chargé des Réformes administratives et de la Fonction publique visitait Québec et Ottawa.

M. Malaud eut à Montréal, avec le premier ministre Trudeau une entrevue, la première entre un ministre français et le premier ministre du Canada depuis la mort de M. Daniel Johnson, alors que M. Trudeau avait rencontré M. Couve de Murville à Québec.

M. Malaud avait inauguré à Québec l'École d'administration. À Ottawa, il eut des entretiens avec le secrétaire d'État M. Gérard Pelletier ainsi qu'avec le président du Conseil du Trésor M. Charles Drury. En sa qualité de responsable de la Fonction publique en France, il rencontra également dans la capitale le président de la Commission de la fonction publique M. J. S. Carson ainsi que le Commissaire M. Charles Lussier.

Le président de la République fédérale du Cameroun, Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo a également fait une importante visite au Canada qui l'a conduit tour à tour à Ottawa, Montréal, Québec et Toronto, entre les 9 et 16 septembre.

Le Canada chérit d'autant plus ses rapports avec le Cameroun que c'est le premier pays francophone d'Afrique avec lequel il a établi des rapports importants en 1965.

Cette situation a donné un caractère particulièrement chaleureux à la visite du président du Cameroun qui s'est entretenu ici avec M. Trudeau, M. Pelletier, et qui a rencontré à Québec le premier ministre M. Bourassa. Le voyage du président Ahidjo a été l'occasion de la signature par le Cameroun et le Canada d'un mémoire d'entente et d'un accord en matière de coopération économique et technique.

Enfin, le Canada a reçu la visite à la fin de septembre du ministre de la Culture française dans le gouvernement de Belgique M. Albert Parisis. Il a été accueilli avec beaucoup d'égards par le gouvernement canadien et s'est intéressé aux rapports culturels de toute nature qui existent et peuvent se développer entre le Canada et la Belgique. Aussi le ministre a-t-il eu des entretiens avec M. Gérard Pelletier, M. Mitchell Sharp ainsi qu'avec la direction des grandes agences culturelles du Canada : Société Radio-Canada, Conseil des Arts du Canada, Centre national des Arts, Office national du Film. De la même façon, M. Parisis a eu des entretiens à Québec et à Toronto sur des questions d'ordre culturel.

Enfin, les autorités canadiennes ont reçu au cours de septembre les membres de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale française venue au Canada pour une dizaine de jours en voyage d'étude qui l'a conduite à Montréal, Québec, Ottawa, Sudbury, Winnipeg, Moncton et Sydney.

Le Canada a également été l'hôte, à la fin de l'été, de la onzième conférence de la zone canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Durant toute cette période, le Canada a participé, de son côté, à un niveau ou l'autre de représentation,

— à la 16<sup>e</sup> conférence générale de l'Unesco à Paris,

— à la 16<sup>e</sup> conférence parlementaire du Commonwealth à Canberra en Australie,

— au dixième anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la Nigeria,

— à la conférence intergouvernementale de l'Unesco à Venise,

— à la 16<sup>e</sup> réunion annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord à La Haye aux Pays-Bas.

Le gouvernement s'est en outre fait représenter aux funérailles du président Nasser ainsi qu'à l'intronisation du nouveau président du Chili, M. Allende.

Enfin, faisant suite au rapport du comité du Sénat sur les relations entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth, le sénateur Paul Martin a effectué dans tous ces pays, un visite officielle à la fin de septembre et une autre au début d'octobre. Il devait y discuter de questions d'aide aussi bien que de questions commerciales, et rencontrer les Premiers Ministres de ces pays.

Avant de clore ce chapitre, il vaut sans doute de mentionner ici l'initiative originale du ministère des Affaires extérieures qui a organisé, pour les chefs des missions étrangères et du Commonwealth au Canada, une tournée des Territoires du Nord canadien.

La visite s'est faite en deux temps, un premier groupe de vingt-cinq voyageant du 23 au 29 septembre, un deuxième groupe ayant fait la tournée du 5 au 11 octobre. La première s'est déroulée dans la partie ouest de l'Arctique, la deuxième dans la partie est des territoires nordiques.

Le ministère espère organiser d'autres tournées de ce genre. Cela s'inscrit vraisemblablement dans le dessein du Canada de faire



savoir au monde non seulement qu'il occupe ces territoires, mais qu'il les administre depuis longtemps. Tout cela fait partie du dossier de la revendication par le Canada de sa souveraineté sur les Territoires du nord.

### Signature d'accords

Le 25 septembre, à l'occasion du passage à Ottawa de M. Jean-Marc Léger, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, le premier ministre Trudeau annonçait la ratification de la convention de cette agence de coopération culturelle et technique.

« En annonçant la ratification par le Canada de la Convention de l'Agence, précise un document du bureau du chef du gouvernement, le Premier Ministre a souligné sa vive satisfaction que par cette action, le gouvernement canadien entérinait l'appui qu'il avait apporté à la création de l'Agence qui donnait des cadres institutionnels à la Francophonie. Il a réitéré que la participation du Canada à la Francophonie et partant, à l'Agence, est le prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international et se situe dans le cadre de la politique canadienne d'un plus grand rapprochement avec les pays francophones et de coopération économique accrue avec l'Afrique <sup>12</sup>. »

Le Canada a également reconduit l'accord *Modus Vivendi* commercial avec le Venezuela pour une nouvelle période d'un an. L'accord assure au Canada le traitement de la nation la plus favorisée dans son commerce avec le Venezuela et, depuis son entrée en vigueur, il a concouru à l'expansion considérable du commerce du Canada avec ce pays.

Le Canada a aussi signé avec la Jamaïque

un accord sur les services aériens, qui prévoit l'exploitation de services réguliers entre les deux pays par les sociétés Air Canada et Air Jamaïque.

Un accord semblable est en voie de discussion avec les autorités d'Israël.

Dans un autre ordre d'idées, le gouvernement canadien a participé à Montréal aux discussions de l'OACI visant à imposer des sanctions aux pays qui ne sévissent pas assez sérieusement contre les actes de piraterie aérienne. Le gouvernement y défendait l'idée d'établir un véritable blocus aérien contre ces pays.

### Nominations diplomatiques

Parmi les nominations diplomatiques importantes survenues dans les derniers mois, on notera avec intérêt celles de

— M. Léo Cadieux, ancien ministre de la Défense, au poste d'Ambassadeur du Canada en France.

— M. Paul-André Beaulieu, ci-devant ambassadeur à Paris, au poste d'Ambassadeur du Canada au Portugal,

— M. Michel Gauvin, ci-devant ambassadeur au Portugal, au poste d'Ambassadeur du Canada en Grèce.

On notera également qu'au cours de cette période M. Donald Macdonald, autrefois président du Conseil privé et leader du gouvernement en Chambre, est devenu ministre de la Défense nationale.

De son côté, M. André Ouellet, député de Papineau, est devenu secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures, en remplacement de M. Jean-Pierre Goyer qui quitte ce poste après l'avoir occupé durant deux ans.

### NOTES

<sup>1</sup> Déclaration du ministre des Affaires extérieures à l'appel des motions ; Chambre des Communes, le 13 octobre 1970 — *Journal des débats*.

<sup>2</sup> Déclaration de M. Réal Caouette à l'appel des motions ; Chambre des Communes, le 13 octobre 1970 — *Journal des débats*.

<sup>3</sup> Discours du Trône ouvrant la troisième session de la vingt-huitième Législature, le 8 octobre 1970.

<sup>4</sup> Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la cérémonie du salut au drapeau des Nations Unies sur la colline du Parlement, à l'occasion de la journée des Nations Unies, le samedi 24 octobre 1970 — Documents du ministère des Affaires extérieures.

<sup>5</sup> Déclaration de M. Mitchell Sharp à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le 24 septembre 1970 — Documents

- du ministère des Affaires extérieures — Communiqué de presse N° 7, délégation canadienne auprès des Nations Unies.
- 6 Notes pour l'allocution de M. Mitchell Sharp devant l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Assemblée, le 14 octobre 1970. Communiqué de presse N° 16, délégation du Canada auprès des Nations Unies, pp. 2-8.
  - 7 Notes pour une allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la cérémonie spéciale de remise des diplômes de l'Université d'Ottawa, le 25 octobre 1970, p. 4. Documents du ministère des Affaires extérieures.
  - 8 Allocution de M. Mitchell Sharp à l'échange international de 1970 à l'Université de Toronto, le 18 septembre 1970, p. 7. — Documents du ministère des Affaires étrangères.
  - 9 Documents du ministère des Affaires extérieures, N° 18, le 2 novembre 1970 — « Embargo sur les exportations d'armes vers l'Afrique du Sud ».
  - 10 Communiqué de l'Agence de développement international N° 70-32, le 18 septembre 1970.
  - 11 Documents du ministère des Affaires extérieures, N° 68, le 21 septembre 1970 — Régime des tarifs préférentiels pour les pays en voie de développement.
  - 12 Documents du bureau du Premier Ministre, le 25 septembre 1970 — Ratification par le Canada de la convention de l'Agence de coopération culturelle et technique.